

# Cité Ouest 31 à Gland

La tour Cité Ouest 31 à Gland comprenant 57 logements locatifs a été livrée en 1974. Les problèmes d'étanchéité, la non-conformité de certaines installations et la vétusté de quelques aménagements ont motivé le propriétaire à une remise à niveau complète du bâtiment.

Le projet de rénovation comprend :

- Les travaux de mise en conformité incendie, sécurité et électricité.
- L'assainissement énergétique avec la réfection complète des façades, toiture et menuiserie, ainsi que le remplacement des installations techniques.
- La réfection complète des cuisines et des salles de bains.
- Divers travaux d'aménagement intérieur.

Les travaux dont la durée est estimée à 13 mois sont prévus en site semi-occupé avec une intervention par colonne et la mise en place de rocadés.

La communication avec les locataires est un élément-clé de la réussite du projet.



Maître d'Ouvrage	Careal Holding Caisse de Pension AMAG
Durée du projet	2013-2018
Coûts	Confidentiel
Surface brute	6'500m <sup>2</sup>
Logements	57 logements répartis sur 15 niveaux

## Nos prestations

Représentant du Maître d'Ouvrage pour les phases suivantes :

Phase 2 - Etudes préliminaires

- Définition de l'objet et établissement de l'étude de faisabilité
- Organisation de la procédure de choix des mandataires
- Analyse des offres et choix

Phase 3 – Etude de projet

- Suivi et validation des phases de planification mandataires
- Participation aux calculs de rentabilité générale avec la régie
- Supervision de la communication entre propriétaires et locataires par l'intermédiaire de leurs avocats respectifs
- Contact avec les autorités et les concessionnaires.

Phase 4 – Appel d'offres

- Conseils au MO pour le choix du modèle d'exécution
- Etablissement du modèle de contrat, négociations et finalisation.

Phase 5 – Réalisation

- Vérification et validation des documents d'exécution
- Surveillance du respect des objectifs (coûts, délais, qualité)
- Visites périodiques du chantier & surveillance de bonne exécution
- Réception des travaux, mise en service et élimination des défauts
- Contrôle du décompte des travaux
- Réclamation de la documentation d'ouvrage.

Rapports périodiques quant aux coûts, aux délais et à la qualité.